

10 mars 2020

Original: anglais

(20-1879) Page: 1/7

Comité de l'agriculture

### **NOTIFICATION**

La communication ci-après, datée du 5 mars 2020, est distribuée à la demande de la délégation des **Seychelles**. La notification concerne les engagements en matière de soutien interne (**tableau DS:1** et tableaux explicatifs pertinents) pour l'**année civile 2017**.

### **SOUTIEN INTERNE: SEYCHELLES**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2017

# Mesure globale du soutien totale courante

Niveau d'engagement concernant la MGS totale	Monnaie	MGS totale courante
(d'après la section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après la section I de la Partie IV de la Liste)	(d'après la section I de la Partie IV de la Liste)
1	2	3
		0

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire de la mesure (millions de SCR)	Sources des données	Note	
1	2	3	4		
2. Services de caractère général				,	
2 a) Recherche	Dépenses budgétaires pour assurer le fonctionnement des instituts et agences de recherche agricole	5,51	Chiffres relatifs aux dépenses budgétaires de l'Office de l'agriculture des Seychelles	(1)	
	Sous-total:	5,51			
2 b) Lutte contre les parasites et les maladies	Dépenses budgétaires pour la préservation des végétaux et la protection de la santé des animaux (par exemple systèmes d'alerte en cas d'épidémie, surveillance, prévention et éradication des parasites et des maladies), contrôle aux frontières et dans l'ensemble des régions et élaboration des instruments juridiques pertinents	0,11	Chiffres relatifs aux dépenses budgétaires de l'Office de l'agriculture des Seychelles	(2)	
	Sous-total:	0,11		1	
2 c) Services de formation	Dépenses budgétaires pour établir, maintenir et développer des instituts et centres de formation agricole	0,3	Chiffres relatifs aux dépenses budgétaires du Ministère de l'éducation	(3)	
	Sous-total:	0,3			
2 d) Services de vulgarisation et de consultation	Dépenses budgétaires pour établir et maintenir un réseau national fournissant des services de vulgarisation et de consultation agricoles, au niveau central et au niveau des districts, et projets financés sur le budget national ou local pour mettre au point des variétés végétales et des races animales dans le cadre de programmes nationaux: - Développement de l'élevage	2,96	Chiffres relatifs aux dépenses budgétaires de l'Office de l'agriculture des Seychelles	(4)	
	Dépenses budgétaires pour établir et maintenir un réseau national fournissant des services de vulgarisation et de consultation agricoles, au niveau central et au niveau des districts, et projets financés sur le budget national ou local pour mettre au point des variétés végétales et des races animales dans le cadre de programmes nationaux: - Services de vulgarisation	4,31	Chiffres relatifs aux dépenses budgétaires de l'Office de l'agriculture des Seychelles	(5)	
	Sous-total:	7.27			

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'Annexe 2	Valeur monétaire de la mesure (millions de SCR)	Sources des données	Note	
1	2	3	4		
2 g) Services d'infrastructure	Dépenses budgétaires pour construire et améliorer les systèmes d'irrigation et développer d'autres infrastructures	2,92	Chiffres relatifs aux dépenses budgétaires de l'Office de l'agriculture des Seychelles	(6)	
	Sous-total:	2,92			
	Sous-total Services à caractère général	16,11			
7. Programmes de garantie des revenus et programmes établissant un dispositif de sécurité pour les revenus	Dépenses budgétaires pour les programmes de garantie des revenus et les programmes établissant un dispositif de sécurité pour les revenus	0,19	Chiffres relatifs aux dépenses budgétaires de l'Office de l'agriculture des Seychelles	(7)	
	Sous-total:	0,19			
Total général Catégorie verte		16,3			

#### Note:

- (1) Le gouvernement des Seychelles accorde des crédits à l'Office de l'agriculture des Seychelles (SAA), qui les verse à son tour à ses sous-unités, la Section de la recherche horticole et de l'évaluation ainsi que l'Unité de la préservation des végétaux, qui mènent toutes deux des activités de recherche.
- Cette mesure est prise par le SAA par le biais des unités chargées de la préservation des végétaux et de la protection des animaux.
- (2) (3) (4) (5) Les services de formation sont fournis par le Centre de formation agricole et horticole des Seychelles, qui relève du Ministère de l'éducation.
- Cette mesure est prise par le biais du SAA, dont l'une des unités est exclusivement chargée des services de vulgarisation et de consultation.
- Cette mesure est prise par le biais du SAA, dont l'une des unités est exclusivement chargée des services de vulgarisation et de consultation.
- (6) Cette mesure est prise par le SAA à partir du budget que lui accordent les pouvoirs publics en versant les crédits prévus pour la section de la planification.
- (7) Cette mesure est prise par le SAA par le biais de ses diverses sous-unités respectives. Elle bénéficie d'une enveloppe renouvelable pour les besoins agricoles. Elle ne prévoit pas de subvention aux intrants ni de redevances d'usage préférentielles.

### Mesures exemptées de l'engagement de réduction - Traitement spécial et différencié - "Programmes de développement"

Type de mesure	Désignation et description de la mesure eu égard aux critères énoncés à l'article 6:2	Valeur monétaire de la mesure (millions de SCR)	Sources des données	Note
1	2	3	4	
a) Subventions à l'investissement généralement disponibles pour l'agriculture	Prêts à l'investissement à un taux d'intérêt préférentiel de 2,5%	0,75	Livre de caisse des locations de terres agricoles	(1)
	Location de terres à un taux préférentiel de 0,33 SCR/m <sup>2</sup> – (5% de 6,50 SCR/m <sup>2</sup> = 0,33 SCR/m <sup>2</sup> )	0,49	Livre de caisse des locations de terres agricoles	(2)
	Sous-total:	1,24		
Total général Programmes de développement	1,24			

#### Note:

- (1) Prêt octroyé par l'Office de financement des petites entreprises du Ministère des finances, du commerce et de la planification économique, par le biais de la Banque de développement des Seychelles à un taux d'intérêt préférentiel de 2,5%. Les chiffres fournis représentent le manque à gagner résultant de l'application du taux préférentiel plutôt que du taux commercial en vigueur de 8,5%.
- (2) Soutien accordé sous forme d'un taux préférentiel de 6,50 SR/m² pour la location de terres destinées à des activités agricoles. Les chiffres fournis correspondent au manque à gagner découlant de l'application du taux préférentiel plutôt que du taux commercial de 30,00 SR/m² sur l'année précédente.

### **SOUTIEN INTERNE: SEYCHELLES**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2017

## Calcul de la mesure globale du soutien totale courante

Désignation des produits initiaux (y compris MGS autre que par produit)	MGS par produit (d'après les tableaux explicatifs DS:5 à DS:7)  Mesure équivalente du soutien par produit (d'après le tableau explicatif DS:8)		Total (2+3)	Valeur de la production	Soutien en % de la valeur de la production	MGS totale courante	Note
	(millions de SCR)	(millions de SCR)	(millions de SCR)	(millions de SCR)		(millions de SCR)	
1	2	3				4	
Bétail	3,6		3,6	64,97	5,54%	0 (de minimis)	
MGS autre que par produit (d'après le table	au explicatif DS:9)	_					
TOTAL	0						

### **SOUTIEN INTERNE: SEYCHELLES**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: ANNÉE CIVILE 2017

Mesures globales du soutien par produit: Autre soutien par produit et MGS totale par produit

Désignation	Année considérée		Types de mesures	Autres	Autres Autre soutien	Redevances/	Total autre	Soutien des	Versements	MGS totale	Sources	Note	
des produits initiaux	Туре	Du	Au		dépenses budgétaires par produit	par produit (avec détail des calculs)	prélèvements connexes	soutien par produit (4+5-6)	prix du marché (tableau explicatif ST DS:5)	directs non exemptés (tableau explicatif ST DS:6)	(7+8+9)	des données	
					(millions de SCR)	(millions de SCR)		(millions de SCR)	(millions de SCR)	(millions de SCR)	(millions de SCR)		
1		2		3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Bétail	Année civile		31/12/2017	Soutien accordé à l'abattoir	3,6			3,6					
Total bétail	_							3,6			3,6		

7